



Séance du Conseil municipal du 16 septembre 2024
PROCÈS-VERBAL

Présent-e-s :	P. Bavarel, L. Cocquio, A. Cogne, Y. Cogne, F. Davet, I. Dubouloz, F. George, S. Gisler, J. Leresche, S. Moget, N. Pontinelli, A. Roduit
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Excusé-e-s :	G. Vouillamoz
Procès-verbal :	F. Arfaras

Le président Johann Leresche ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2024

Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2024 est approuvé à l'unanimité par 10 oui et 1 abstention.

2. Droit d'opposition des décisions de l'AG de l'ACG du 26 juin 2024

Les conseillers municipaux ont reçu les fiches de synthèse ainsi que les explications de Mme Walthert sur la position de l'exécutif lors de l'AG de l'ACG du 26 juin 2024. Le président demande s'il y a des commentaires ou une volonté de faire valoir un droit d'opposition sur les décisions prises lors de l'AG du 26 juin dernier.

Subventions des places de crèches

Concernant les subventions des places de crèche, M. A. Cogne demande s'il est courant qu'elles se fassent de manière autant rétroactives, soit remonter jusqu'à 2021 pour compenser l'augmentation. Mme Walthert répond que c'est la première fois qu'il y a une augmentation depuis près de 20 ans. Il a donc été décidé une augmentation des subventions non pas uniquement sur le futur mais également sur le rétroactif, soit pour cinq ans.

Pour 2025, la subvention unique a été portée à F 10'000 et une période transitoire est prévue. M. A. Cogne demande si, dès 2025, cela sera également transitoire et si cela ne va pas doubler d'un coup. Mme Walthert répond que la subvention passe à F 10'000 pour 2025, sans période transitoire.

Dépenses sportives

Dans la présentation des chiffres pour l'enveloppe de dépenses sportives diverses, F 350'000 ont été alloués pour l'année 2023 (et non 2024), M. George demande où vont partir ces

F 350'000 pour 2025.

En 2023, il y a eu F 10'000.- alloués pour le Tour de Romandie, il se demande si c'est vraiment le rôle des communes de financer ce genre de manifestations.

Mme Walthert répond que l'année 2024 est en cours, l'information est donc donnée pour 2023. Pour la culture et le sport, il y a 3 ou 4 séances par année lors desquelles les dossiers sont reçus, avec des échéances, les montants étant accordés par trimestre.

Pour 2024, l'enveloppe est déjà dépensée pour F 200'000. Ces enveloppes du Fonds intercommunal sont plutôt pour des manifestations et non pour le fonctionnement, sauf pour des entités conventionnées (p. ex. Antigél). Pour le sport, l'année est en cours, il y a eu la présentation du budget pour 2023 avec une visibilité sur le budget pour l'année 2025 mais pas sur 2024.

Pour le budget de l'année 2025, les demandes sont en cours. Par la suite, il y a toujours un arbitrage pour ces demandes.

Concernant la course cycliste, cela a été discuté afin de savoir à quoi était destinée cette somme qui n'était pas là uniquement pour le Tour de Romandie mais pour toute l'organisation des manifestations sur le parcours.

M. George relève le fait que les communes votent une enveloppe, mais elles ne savent pas sur quoi elle porte exactement.

Mme Walthert revient sur les arbitrages des projets proposés pour l'année 2025 et indique qu'il y a un règlement qui gère quel dossier a été déposé, dans quel délai, et pour quelle manifestation. Ceci est ensuite proposé en commission pour arriver finalement à l'AG.

M. Roduit demande ce qu'il se passe si les conseillers municipaux décident de s'opposer à la décision de l'ACG. Mme Walthert répond qu'il faut qu'il y ait un nombre minimum de conseils municipaux qui s'opposent (2/3). M. Roduit souligne qu'ils sont dès lors mis devant le fait accompli d'une enveloppe qui est déjà allouée. Il faut peut-être remettre en question le processus. Une suggestion serait peut-être d'informer le Conseil municipal en amont, avant que les décisions soient prises.

M. Y. Cogne souligne qu'en 2023, lorsque ce qui a été distribué est additionné pour le sport, la somme de F 183'000 est obtenue. Pour 2025, il y a F 350'000, avec une augmentation de F 50'000. Cela signifie que le montant a déjà été augmenté de F 120'000 en 2024. Donc, soit tout n'est pas dit sur ce qui a été distribué en 2023, soit il y a une provision de plus. Cela ne change pas grand-chose à l'échelle du Conseil municipal, mais c'est étonnant.

Mme Walthert indique qu'en 2023, il y a eu moins de projets à la sortie du Covid. Le non dépensé pour le sport a été plutôt dépensé dans le domaine de la culture. C'est pour cela que l'enveloppe de la culture a été augmentée pour 2025. Fin 2023, beaucoup de demandes ont été reçues, c'est à ce moment-là qu'il a été décidé d'augmenter l'enveloppe du sport. M. Y. Cogne relève que cela ne vaut pas la peine de faire des budgets si l'argent est pioché dans une autre enveloppe.

Mme Walthert précise que c'est difficile, dans les domaines de la culture et du sport, avec les manifestations à organiser.

M. Y. Cogne fait remarquer qu'en 2023, cela fait deux ans que la population est sortie du covid. Et c'est un non-respect du budget de dire que ce qui n'a pas été dépensé dans un domaine est attribué ailleurs.

Mme Walthert répond que cela a été délibéré lors de l'AG.

M. Y. Cogne souligne que l'ACG sait faire respecter les règles pour dépenser ce qu'elle veut.

M. George fait remarquer que l'ACG est la seule structure de l'Etat de Genève où sont acceptés uniquement les magistrats communaux lors des assemblées générales. M. George a fait une demande afin de participer à une assemblée générale qui lui a été refusée. Toutes les autres assemblées de l'Etat de Genève sont des manifestations publiques.

Mme Walthert précise que l'assemblée générale annuelle est ouverte aux journalistes. Les commissions et les assemblées mensuelles, lors desquelles sont votées les propositions des commissions, ne sont pas publiques.

M. Y. Cogne complète en indiquant qu'il était proposé de maintenir l'enveloppe pour la culture à son niveau en 2024, soit F 1'500'000. Or, lorsque les montants annoncés pour 2023 sont additionnés, le résultat est tout juste de F 1'100'000, il y a donc F 400'000 de plus pour 2024, malgré ce qui a été compensé dans le budget du sport en 2023.

Mme Walthert indique qu'il y a un effort fait sur les entités qui sont conventionnées (indiquées dans la note explicative), 4 dans le domaine de la culture, aucun dans le domaine du sport, et 1 enveloppe pour les projets de la création (enveloppe partagée uniquement entre communes).

Bibliobus et GIAP

Dans son mail, Mme Walthert propose d'accepter la décision de l'AG par solidarité et au cas où la commune aurait besoin des services du bibliobus dans le futur. M. George ne comprend pas l'argument de la solidarité, ni pour le bibliobus, ni pour le GIAP.

Concernant le GIAP, il relève que l'ACG n'a jamais été solidaire avec Cartigny depuis le début de son fonctionnement, car la commune a fait le choix d'avoir sa propre association. Il demande si, à brève échéance, il y a l'idée pour la commune de faire partie du GIAP ou de faire appel au bibliobus.

Mme Bolle de Paoli répond qu'il y a trois communes, et maintenant 5 du Canton de Genève qui ne sont pas au GIAP. Pour l'instant, l'idée n'est pas que Cartigny en fasse partie.

Le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) a demandé des comptes à Cartigny. Mme Bolle de Paoli a rendez-vous le 30 octobre prochain. A noter qu'il y a un souci pour Cartigny qui a des animatrices qui ne sont pas formées. Le GIAP n'a pas la possibilité de s'occuper de la formation de nos animateurs car il est complet en matière de places de formation.

M. George relève que la commune paye pour un service dont elle ne peut pas bénéficier. Mme Bolle de Paoli ajoute que les employés du MAC et l'association fournissent un travail incroyable et donnent beaucoup de leur temps. Le jour où ils voudront arrêter leur engagement et leur travail, la commune n'aura pas d'autre solution que d'adhérer au groupement.

Mme Walthert ajoute que la commune ne paye pas aujourd'hui pour le GIAP, mais cotise via le centime additionnel et la péréquation intercommunale.

M. George souligne que la Ville de Genève paye la moitié de tout ce que les autres communes du Canton payent. Cartigny cotise pour un service dont elle ne bénéficie pas. Mme Walthert informe que la Commune paye son indépendance.

Mme Zäch propose de faire venir l'ACG lors d'un prochain Conseil municipal afin que les représentants puissent expliquer le fonctionnement de l'association.

Mme Walthert indique que, si Cartigny commande le bibliobus pour la commune, elle devra payer pour le service.

Mme Zäch relève que la commune discute régulièrement avec d'autres communes lors de séance, afin de faire bloc, pour avoir plus de poids s'il faut refuser ou accepter une décision de l'ACG.

Le président demande à M. George s'il veut reprendre le sujet en commission, en réfléchissant à savoir s'il est judicieux de payer pour des services sur lesquels elle ne reçoit aucun bénéfice. M. George répond qu'il ne souhaite pas forcément en discuter en commission, mais propose un vote formel sur les trois points qu'il a soulevés (dépenses sportives, bibliobus et GIAP).

M. Bavarel fait un parallèle avec les personnes âgées qui payent des impôts qui sont utilisés pour l'école. La Commune ne paye pas pour les prestations du GIAP, mais participe à faire tourner la machine.

Mme Cocquio s'étonne qu'il soit discuté sur des petits montants alors que l'on ne se positionne pas sur des montants plus importants comme les F 2'500'000 pour le Grand Théâtre de Genève. M. George répond que les habitants de toutes les communes du Canton bénéficient du Grand Théâtre. Certains enfants, habitant de Cartigny, vont dans une école d'une autre commune et bénéficient du bibliobus et/ou du GIAP, le principe est le même.

Il s'agit de sommes énormes et Mme Cocquio rejoint M. George en demandant pourquoi la commune devrait y participer. En même temps, il s'agit d'une goutte d'eau pour les habitants et cela fait vivre un tissu culturel et genevois. M. George est d'accord avec cette remarque mais persiste à dire que c'est une question de principe.

M. Y. Cogne estime qu'il est plus utile de réunir une commission pour en discuter avec d'autres communes. Il ne trouve pas utile de voter l'opposition ce soir.

Le président propose donc de faire voter les trois sujets :

Bibliobus : 1 opposition, 2 abstentions

GIAP : 1 opposition, 1 abstention

Dépenses sportives : 3 oppositions, 1 abstention

Selon le résultat du vote ci-dessus, les conseillers municipaux ne font pas opposition.

M. Y. Cogne revient sur sa proposition de réunir une commission ad hoc afin d'étudier les différents sujets. Il estime que cela vaudrait la peine de le faire.

Mme Walthert indique que si les dossiers doivent être transférés aux conseillers municipaux afin qu'ils les étudient, alors qu'ils n'ont pas pris part aux discussions, cela risque d'être compliqué et chronophage.

Le président fait remarquer qu'il serait nécessaire de lire les lois et règlements qui régissent l'ACG pour bien comprendre les droits des Conseillers municipaux sans quoi nous allons perdre du temps à étudier des sujets sur lesquels nous n'avons aucune influence sauf si nous souhaitons faire changer les règlements ou les lois de l'ACG.

Mme Bolle de Paoli ajoute qu'il y a déjà eu un débat à ce sujet lors de la législature précédente.

M. Bavarel accepte la proposition de Mme Zäch de recevoir l'ACG.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Pas de communication.

4. Communications et propositions du maire et des adjointes

Pas de communication.

5. Rapports de commissions

Pas de rapport de commissions.

6. Propositions et questions

Mme Walthert rappelle qu'une visite du village aura lieu samedi matin, dans le cadre du plan directeur communal, sur inscription. Départ à 9h00, avec trois parcours différents dans le village.

La séance est levée à 21h12.

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseiller.e :

.....

.....

.....